

RESOLUTION N°04

**Le Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale
(GABAC)**

Réuni en Plénière Ordinaire le 05 septembre 2017 à Brazzaville, République du Congo, après avoir examiné le Projet de Directive relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et de la prolifération par le biais des organismes à but non lucratif dans les Etats membres du GABAC,

- Approuve ledit projet de Directive ;**
- Demande au Secrétaire Permanent d'en saisir le Comité Ministériel de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale, en vue de son adoption.**

Calixte NGANONGO



Président en exercice du GABAC